

Ambert, le 23 février 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de la prochaine réunion de notre Conseil de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 3 mars 2022, 18 h,
Salle multi-activités d'Arlanc

L'ordre du jour du conseil sera le suivant :

I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Débat d'orientations budgétaires	Délibération (rapport n°1)
- Validation des Plans Pluriannuels d'investissement et de fonctionnement	Délibération (rapport n°2)
- Modification du Tableau des emplois	Information (rapport n°3)

II- PÔLE « ENFANCE -JEUNESSE »

- Micro-crèche de Saint-Anthème – Demande de subvention DETR	Délibération (rapport n°4)
--	----------------------------

III- PÔLE « CULTURE – SPORT - VIE ASSOCIATIVE »

- Travaux Piscine intercommunale – demande de subvention DETR	Délibération (rapport n°5)
- Convention de partenariat Education Artistique et Culturelle	Délibération (rapport n°6)

IV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation représentant au CFA	Délibération (rapport n°7)
-----------------------------------	----------------------------

Je vous rappelle que depuis le 15 novembre, la loi de Vigilance sanitaire a rétabli les règles dérogatoires applicables aux assemblées délibérantes, et ce jusqu'au 31 juillet 2022 :

- quorum rapporté au tiers des conseillers présents ;
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs ;
- réunion sans public ou avec une jauge maximale ; je l'ai fixée à 15 personnes.

Veuillez agréer, chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,
Daniel FORESTIER

Destinataires :

Conseillers communautaires
Monsieur le Sous-préfet d'Ambert
Mairies
La Montagne
La Gazette